



Déclaration CGT au CSA de la DIRCE du 26 février 2026

Comme vous pouvez le constater les camarades élus CGT au CSA de la DIRCE ont unanimement décidé de ne pas siéger ce jour. Cette action est dans la continuité du boycott lancé en date du 23 décembre 2025. Pourtant une bilatérale a bien eu lieu le 12 février 2026, dans laquelle certains points nous ont conduit à vous demander des précisions par courrier en date du 19 février 2026 et une vigilance sur les actions envers les droits et un dialogue social réel.

Concernant les précisions demandées, le point de blocage reste toujours sur le sujet CLAS, qui reste à nos yeux un vrai sujet de désaccord fondamental du respect entre les élus du personnel que nous sommes et la direction que vous représentez.

Concernant les droits et le dialogue social, force est de constater que malgré votre précision et vos engagements, des points de blocage continuent notamment sur ce sujet.

Pour exemple, sur le district de Lyon nous avons convenu de pouvoir faire une réunion afin de pouvoir réexpliquer les droits et devoirs de chacun, collectivement afin que chacun puisse entendre la même chose. Un mail de la boîte syndicale a été envoyé, mais la réponse est arrivée sur la boîte personnelle d'un camarade. Nous n'avons pas pour habitude d'assister à des réunions à titre individuel, nous sommes et resterons un collectif. Ne pas confondre des appels pour régler des problèmes individuels afin d'éviter que ces derniers ne prennent de l'ampleur et des sujets qui relèvent de la discussion collective.

Autre exemple, nous nous sommes mis d'accord sur la prise de contact avec le chef de SREX de Moulins afin de pouvoir, là aussi, avoir un dialogue social de proximité. Or l'actualité récente nous montre que des tentatives de modification de travail ont été tenté, par une note de service adressée aux Chefs de CEI dans laquelle la partie sur le patrouillage dominicale, validé en instance, inscrit dans le RI et le DOPIA a été remis en cause. Il aura fallu l'intervention de la CGT pour faire cesser cette attaque ne respectant pas les règles du dialogue social. Encore une fois, nous vous démontrons par les faits d'attaques ou d'incompétence sur des faits précis. La note se terminant en signifiant qu'une révision du DOPIA est prévu, avant l'été... peut-être ce chef de service est-il devin ? et nous sommes ravis d'apprendre non par votre bouche que vous aviez l'intention de modifier ce document !

ET il existe d'autres exemples...

Alors nous avons pris les contacts, respecté les échanges du 12 février, mais le constat est que :

Soit vous n'avez pas été honnête avec nous ?
Soit la hiérarchie n'écoute pas vos consignes ?

Nous considérons que de notre côté nous avons respecté les règles tacites entre nous. Nous sommes désolés d'être obligés d'en arriver là, mais le respect du dialogue social commence par une application des règles établies entre les parties.

Nous restons néanmoins disponibles afin de pouvoir sortir de cette crise, qui croyez le bien ne nous convient pas.